



Compte Rendu JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

Novembre 2020

Le **Mardi 10 novembre 2020**, a eu lieu, en **audio vidéo conférence**, la séance plénière du Comité Technique (CT) 2019 /2022.

Étaient présents: La CGT : Régine, Michelle, Pascal, Joëlle, Henri, La GGT FO : Ahfsia, El-Hadi. La CFDT : Diane, Valérie, Oizilla, Bruno. L'UNSA : Fabrice, Romain. L'administration, le service DRH. Les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), les élus. Excusés CGT : Colette, Didier, Philippe

Ordre du jour : **Approbations des comptes rendus des 4/12/2019, 13 /1/2020,28/2 /2020, 5/06/2020,18/06/2020, Suppression de postes Ville et CCAS, Prime COVID résidence autonomie, NBI Majoré QPPV des policiers municipaux, Ligne Directrice de gestion en matière de promotion interne, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujuctions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle (RIVSEEP) de certains cadres d'emplois.**

1/ Le Président M MANGIN ouvre la séance du CT. En liminaire, les élu(e)s du Personnel sous liste CGT, précisent que ceux ci n'ont pas les suivis de nos avis (ce qu'a décidé la Maire). Pour exemple la mise à disposition d'un agent que nous considérons « fantôme » à la JAD/ ASD TENNIS. De plus, il est demandé les corrections des propos que la CGT a transmis et celle ci se trouve censurée, même si le Président avait coupé le micro, la CGT s'est bien exprimé. Encore une fois, la transparence n'existe malheureusement que par la CGT.



2 / Suppression d'emploi Ville et CCAS L'intitulé de la Ville de Drancy et du Ccas indique « **modification liées aux avancement de grades** ». Le Décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques précise les obligations de consultation pour avis dont « L'organisation et le fonctionnement des services (**suppressions d'emploi**) » ainsi la demande d'avis de l'employeur est tronquée. Les avancements de grades sont en 2020 prononcés pour avis à la CAP au CIG 92,93,94 ou siège notre seul élu CGT de Drancy. Il vote toutes les promotions des agents de Drancy.

La CGT ne pourra donner un avis positif sur les suppressions d'emploi et constatera que les syndicats patronaux « UNSA, FO et CFDT » ont agit contre les agents de Drancy qui sont en manque de collègues dans les services. La CGT rappelle l'obligation de ne pas discriminer les Femmes et les Hommes, elle a donné des exemples sur les agents de maîtrise ou 100 % d'hommes sont retenus malgré une majorité de femmes dans les ayants droit pour cette promotion, elles ont droit à 0 % !

2/ Prime COVID résidence autonomie. La CGT rappelle qu'une procédure au Tribunal administratif déposé par le syndicat demande la prise en compte de tous les travailleurs COVID sur la base d'une délibération légale. Encore une fois, la présentation de la délibération transmise est floue, sans indication claire de la période retenue, sans indication des jours ouvrés ou ouvrables de la période. La CGT demande une réelle délibération, **elle votera pour la prime COVID** comme elle l'avait fait pour la Ville mais en contestant si besoin son contenu au tribunal. Le syndicat CGT décidera des suites.



3/NBI Majoré QPPV des seuls policiers municipaux.

Le décret NBI, est présenté avec une omission, il prévoit lui une majoration pour l'ensemble des agents ayant des sujuctions (tels que définie par exemple dans le décret 2000-815). **La CGT n'accepte pas les discriminations** par une délibération pour la seule police municipale, **oubliant pour exemple dans le même service les ASVP qui font les mêmes missions difficiles dans les Quartiers** et en globale tous les autres agents de la ville. Nous demandons donc

que cette délibération ne soit pas discriminante en oubliant les autres agents de la ville ayant des sujestions et ayant droit à la NBI de Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville (QPPV). Nous demandons une actualisation des NBI et transparence par service du nombre de NBI, document que nous n'avons pas pour exprimer un avis parfaitement éclairé. **Nous voterons POUR** et contesterons aux juges toutes discriminations à Drancy

4/ Ligne Directrice de gestion en matière de promotion interne. La loi transformation enlève de la transparence sur nos carrières. Pourquoi dans les lignes directrices présentées, les agents de catégorie C sont inexistant sur les critères. Nous demandons que les critères des lignes directrices apparaissent point par point dans l'évaluation annuel transmise à l'agent afin de prendre en compte l'obligation du RGPD et du droit à rectification de ses données. Il en est de même pour les formations devenues pour ainsi dire impossible en présentielle en 2020 et sans doute en 2021. Le président nous informe qu'il alertera le CIG 92 93 94 sur les points relevés par la seule CGT. [Lire le post sur le site CGT Mairie de DRANCY et la vidéo du CIG.](#)

Les Lignes Directrices de Gestion Promotion Interne

Découvrez la vidéo >>>





Jacques Alain BÉNISTI

5/ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujestions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle (RIVSEEP) de certains cadres d'emplois

Pour établir les Primes IFTS et CIA, il y a besoin d'identifier la position de l'agent par sa fiche de poste et sur le critère plancher / plafond annuel. En effet, comment celui ci est placé dans ces variables ? Comment a t il une évolution de ce placement du à son expérience ? Le Président assure d'une grande qualité des attributions des primes. Mais .. Mais... Rien n'est transparent et les agents ont ils tous une fiche de poste actualisée et transparente ? Les chiffres parlent eux clairement dans le bilan social 2019 transmis en 2020 : en moyenne un agent contractuel B touche 95 000 €urs brut annuel ! Un fonctionnaire 35 000 €uros..

Construire peut être le fruit d'un travail long et acharné. Détruire peut être l'œuvre d'une seule journée. Winston Churchill ...



Le « *Merci Patron* » chanson tube des Charlot des années 1970 n'a aucun effet....

**Une seule solution
UN VRAI SYNDICAT LA CGT !!!**

Les Valeurs et Caractères de la CGT

La CGT défend depuis sa création en 1895 un certain nombre de Valeurs et de Caractères qu'il est important de connaître.

La CGT est un syndicat :



1+1

Salarié(e)
Syndiqué(e)

POUR ÊTRE 2 FOIS PLUS FORTS

5 Valeurs

- Anticapitaliste
- Anti-impérialiste
- Antifasciste
- Antiraciste
- Antidiscriminatoire (égalité Femme/Homme ; contre l'exploitation de l'homme par l'homme)

6 Caractères

- De classe (travailleurs, salariés, patronat)
- De lutte (seul moyen de faire aboutir les revendications)
- De masse (construction du rapport de force)
- Démocratique (syndicale et sociale)
- Indépendant (des partis politique, philosophique, religieux)
- Unitaire (pour se rassembler le plus possible)